



1Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

Compte-rendu du CTL du 15/04/2021

Le Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Monsieur GIRAULT. Ce CTL a eu lieu en visioconférence.

Le syndicat CGT était absent.

1- Approbation du PV du CTL du 19 janvier 2021 :

Approuvé à l'unanimité

2- Transfert partiel de l'activité SPL de la Trésorerie d'Avesnes-le-Comte vers la Trésorerie de Bapaume et de la Trésorerie d'Aubigny-en-Artois vers la Trésorerie d'Arras Municipale (pour avis) :

Dossier 1 - Transfert partiel de l'activité SPL de la trésorerie mixte d'Avesnes-le-Comte vers Bapaume

Il est proposé de mettre en conformité les périmètres de la trésorerie mixte d'Avesnes-le-Comte et de la trésorerie mixte de Bapaume avec la carte des intercommunalités, avec effet au 1^{er} septembre 2021.

La direction opère le transfert de 6 communes de la Communauté de communes Sud Artois, actuellement gérées par la trésorerie mixte d'Avesnes-le-Comte, vers la trésorerie mixte de Bapaume, pour faciliter les opérations Hélios DDR3 pour la création du SGC de Bapaume prévue au 1^{er} janvier 2022.

Vos élus **FO-DGFIP 62** n'ont pas manqué de faire remarquer que la charge de travail allait augmenter à la trésorerie de Bapaume sans aucun transfert d'emploi. Cet impact sur les conditions de travail de nos collègues ne sera mesuré que dans le cadre du dossier EMPLOI. Nous avons rappelé que cette trésorerie située en zone rurale était déjà en souffrance avec les départs en retraite de deux collègues et le détachement depuis le 15 mars de l'agent en charge de la gestion de l'hôpital et l'EHPAD. Le pôle métier a conscience de ce point d'où l'apport d'équipiers de renfort depuis un moment. De son côté, le trésorier essaie tous les leviers pour améliorer l'efficacité.

La direction fera attention à cette situation pour donner les moyens de fonctionner correctement à ce futur SGC.

Dossier 2 - Transfert partiel de l'activité SPL de la trésorerie mixte d'Aubigny-en-Artois vers Arras Municipale

Il est proposé de mettre en conformité les périmètres de la trésorerie mixte d'Aubigny-en-Artois et de la trésorerie spécialisée d'Arras Municipale avec la carte des intercommunalités avec effet au 1^{er} septembre 2021.

La direction opère le transfert de la commune d'Acq, commune membre de la communauté urbaine d'Arras, actuellement gérée par la trésorerie mixte d'Aubigny-en-Artois, vers la trésorerie spécialisée d'Arras municipale, pour faciliter les opérations Hélios DDR3 pour la création du SGC d'Arras prévue au 1^{er} janvier 2022.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont soulevé le fait qu'ARRAS Municipale venait de perdre un emploi et que le travail s'effectuait à lux tendu

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)		X	
SFP (2 voix)		X	
CGT (2 voix)	absents		
CFTC (1 voix)		X	
UNSA (1 voix)		X	

Vos élus **FO-DGFiP 62** sont opposés au NRP qui fragilise la DGFiP et pose les prémices d'externalisation de missions.

Ils dénoncent le fait que la direction ne mette pas les moyens humains à hauteur de la charge de travail.

3- Transfert de 4 communes de la trésorerie de Laventie (communes dépendant de la CC Flandre Lys) vers la DRFiP du Nord au 1er septembre 2021 (pour avis) :

Quatre communes du Pas-de-Calais (Fleurbaix, Laventie, Lestrem et Sailly-sur-la Lys) sont membres de la Communauté de Communes Flandres-Lys, et gérées par la trésorerie de Laventie dont la fermeture est prévue au 1er septembre 2021.

Afin de mettre en conformité le périmètre de la CC Flandres-Lys, la DDFiP du Pas-de-Calais et la DRFiP des Hauts de France envisagent de transférer la gestion de ces 4 communes au 1er septembre 2021 à la trésorerie d'Hazebrouck.

Les bureaux CL ont confirmé la faisabilité technique d'un transfert en cours d'année dans les applications de gestion du SPL (HELIOS, BAMBOU, SLAM et SAMWEB).

La direction indique que ce transfert ne s'accompagne d'aucun transfert d'emploi.

Bien que ce transfert vienne consolider la création du SCG de Hazebrouck (qui serait un peu démuni sans ça) et qu'il s'accompagne d'aucun transfert d'emploi, vos élus **FO-DGFiP 62** ont dénoncé qu'il justifiera de prochaines suppressions d'emplois dans le Pas-de-Calais.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)		X	
SFP (2 voix)		X	
CGT (2 voix)	absents		
CFTC (1 voix)		X	
UNSA (1 voix)		X	

Vos élus **FO-DGFiP 62** rappelle que les charges font les emplois et que moins la DDFiP du Pas-de-Calais dispose de missions, moins elle est dotée en personnels.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

4- Bilan de la campagne déclarative et de la campagne des avis 2020 :

Ce point se résume à un bilan de l'accueil dans les SIP..

Concernant la campagne déclarative, celle-ci a été bousculée par le 1^{er} confinement et l'accueil physique est bien sûr en nette baisse, compensée par les sollicitations par téléphone, balf ou e-contacts (+85 % par rapport à 2019).

Concernant l'émission accélérée, la saisie des déclarations papiers a diminué de 62,82 %
55 % des déclarations ont été télédéclarées et 31 % étaient des déclarations automatiques.

Vos **élus FO-DGFiP 62** ont demandé à ce que les chiffres des listing de retraitement des déclarations fassent partie du bilan puisqu'ils représentent aussi une bonne partie du travail de la campagne déclarative.

Concernant la campagne de recouvrement des avis (du 27 juillet au 18 décembre), le bilan ne faisant état que des points d'entrée des usagers, vos **élus FO-DGFiP 62** ont demandé à la direction un bilan complet en ayant communication de nombreux chiffres afin que transparaisse la réalité du travail que représente cette campagne. Campagne toujours sous estimée par notre direction.. !

Données demandées par vos **élus FO-DGFiP** :

- pour le site impôt.gouv.fr :
 - nombre d'espaces particuliers créés
 - nombre de déclarations de revenus corrigées en ligne après réception des avis
 - adhésions au paiement dématérialisé des impôts
 - Paiements en ligne (espace public et espace particulier)
- Application mobile « Impots.gouv » : nombre de paiements- Taux de recouvrement
- Nombre d'actions sur le service de gestion du prélèvement à la source
 - dont Nombre d'actions faites en ligne par les usagers
 - dont Nombre d'actions faites par les agents pour le compte des usagers
- La dématérialisation du paiement des impôts :
 - TH, TF et CFE : taux de mensualisation / taux des prélèvements à échéance/ taux des paiements sur internet
- Dégrèvement d'office concernant le rôle 221 TF (émission a tort dû aux retards des SPF)
- Nombre de rôles supplémentaires émis pour régularisation suite aux DO TF
- Nombre de foyers imposables / non imposables
- Nombre de foyers imposés aux rôles 011/016/026/036
- Nombre de foyers imposés au dessus et en dessous du seuil de 300€
 - au dessus des 300€ : quel est le nombre de Sispéo classique, nombre de sispéo "contentieux",
 - nombre de sispéo BBR (baisse brutale de revenus)
- Taxe d'habitation :
 - nombre de foyers imposés aux rôles 770/780
 - nombre de foyers imposés uniquement pour la CAP
- restitution liée au PAS (par exemple : solde restant à payer au 31/12 - montant et nombre de côtes qui sont passés de la phase amiable à l'application rar)

Vos élus **FO-DGFiP 62** constatent et déplorent que ce point ne se résume qu'à une bilan de l'accueil dans les SIP.

A l'heure du premier basculement de la réforme du PAS nous avons pu avoir en séance quelques éléments de réponse à nos nombreuses questions quant à la campagne des avis et du recouvrement.

En quelques chiffres :

PAS : 86 % des rectifications ont été faites dans GESTPAS et 14 % par les agents.

Dans le Pas-de-Calais, 39 % des foyers sont imposés à l'IR soit 160733 articles de rôle.

Le montant basculé dans l'application RAR s'élève à 5 millions d'euros.

10565 articles sont gérés dans l'application SISPEO. 708 délais ne seraient pas respectés à ce jour.

Les rôles de taxe d'habitation (770 et 780) comptabilisent 696709 articles.

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

5 - Dispositif de campagne IR 2021

Pour la campagne déclarative 2021, les CDFIP seront ouverts malgré la crise sanitaire toujours en cours.

L'accueil sur rendez-vous sera nettement privilégié, tout comme l'accueil téléphonique lequel peut être réalisé en télétravail.

Ainsi, les matins des jours ouvrés, l'accueil sera ouvert en libre accès ainsi qu'aux usagers ayant pris rendez-vous. Les lundis et mardis après-midi, l'accueil sera limité exclusivement aux rendez-vous. Et l'accueil des centres des finances publiques continuera d'être fermé les mercredis, jeudis et vendredis l'après-midi.

Toutes ces modalités ont été vues le 08/04 lors du CHSCT exceptionnel dont vous retrouverez [le compte rendu ici](#).

6- Opérations immobilières – Prévisions 2021

La variation des AE en négatif s'explique essentiellement par le poste concernant le loyer de l'immeuble Brassart de la Direction.

Le budget de la direction est impacté par la crise sanitaire notamment dans le poste concernant les produits d'entretien.

Un bilan du budget 2020 interviendra dans un futur CTL de même qu'il sera fait un point budgétaire sur le financement par la DG de la création du CC de Lens ?

7- Bilan de la campagne d'entretien professionnel 2020 (gestion de l'activité 2019)

Le nombre d'agents évalués en 2020 à la DDFIP du Pas-de-Calais est de 1 236 :

Grade	Nombre d'agents évalués	% d'agents
Inspecteur	215	17,39
Contrôleur	591	47,82
Géomètre	20	1,62
Agent	382	30,91
AST	28	2,26
total	1 236	100

En matière de recours, le décret du 28 juillet 2010 modifie le niveau et l'objet de l'intervention de la CAP ainsi que le délai d'appel et introduit l'obligation d'un recours hiérarchique, qui est un préalable au recours en CAPL.

Le nombre de recours devant l'Autorité Hiérarchique en 2020 a été de 5 :

GRADE	Nombre de recours AH	% de recours AH / au nombre d'agents de la catégorie	Satisfaction totale	Rejet partiel	Rejet total
Inspecteur	1	0,46 %	0	1	0
Contrôleur	3	0,50 %	1	2	0
Agent	1	0,26 %	0	1	0

Il n'y a eu qu'un seul recours en CAPL, d'un inspecteur, qui a obtenu satisfaction.

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais

Vos élus FO-DGFIP 62 remarquent encore une fois que la suppression de la note chiffrée et l'instauration du recours hiérarchique continue de freiner les agents à faire un recours. Malgré tout nous remarquons que ce qui sont faits le sont à bon escient puisque 100 % des recours déposés conduisent à une modification du CREP.

Nous vous rappelons l'importance de votre compte rendu d'évaluation et, en cas de doutes sur vos appréciations, n'hésitez pas à nous demander conseil.

8- Questions diverses

1/ Qu'en est-il du recrutement de l'IP pour le CC de Lens ?

Un candidat sur les 7 postulant a renoncé à sa candidature, le candidat retenu a été prévenu de même qu'un candidat non retenu. Les 4 autres candidats seront avertis dès la fin du CTL.

2/ Quelles sont les prévisions d'installation du futur service national de CF prévu à Béthune au 1er septembre 2022 ?

Des discussions sont encore en cours avec le Maire de Béthune car les propositions faites ne correspondaient pas aux besoins de la DGFIP. Une rencontre a eu lieu en Sous-Préfecture avec le Maire de Béthune, CABBALR et la DGFIP.

Les délais d'installation de ce nouveau service devraient être respectés.

3/ Indisponibilité de Fidji le 21 avril

Nous avons été informés qu'une maintenance technique FIDJI est prévue le 21 avril 2021 occasionnant la fermeture de l'application pour la journée ainsi que la fermeture au public des SPFE. Cette journée du 21 avril est d'ailleurs neutralisée comptablement.

Pour cette raison, FO-DGFIP 62 a demandé au Directeur d'accorder à l'ensemble des collègues des SPF-E une autorisation spéciale d'absence pour cette journée puisqu'il est clair qu'ils ne pourront pas travailler.

La Direction estime qu'il y a peut-être d'autres tâches ne nécessitant pas FIDJI et préconise aux agents de prendre des congés, puisqu'une autorisation d'absence serait de la compétence de la direction générale.

Nous avons demandé à notre syndicat national FO-DGFIP de porter cette demande auprès de la direction générale.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Les élus FO-DGFIP 62 :

Titulaires : Michaël MILLOT, Jacques REGNIER, Laurence DIDAUX, Justine KORKUT

Suppléants : Valérie CADET, Gautier LEDOUX, Coralie VINCENT et Nicolas WANIN

Expert : Christine COLLIER-LEFRANC

Rejoignez FORCE OUVRIERE – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFIP du Pas-de-Calais